



CLASSIQUES
GARNIER

ARTIGAS-MENANT (Geneviève), « Introduction. Questions de problématique générale et d'épistémologie », *La Lettre clandestine*, n° 7, 1998, *L'identification du texte clandestin aux XVIIe et XVIIIe siècles*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17286-4.p.0345](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17286-4.p.0345)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1999. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

INTRODUCTION :

QUESTIONS DE PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE ET D'ÉPISTÉMOLOGIE

La question des limites du *corpus* des manuscrits philosophiques clandestins a été posée et débattue publiquement pour la première fois en 1980 au cours de la Table ronde sur *Le matérialisme des lumières et la littérature clandestine* organisée par Olivier Bloch à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne. Cette question portait et continue à porter essentiellement sur trois grands groupes d'interrogations, et toutes leurs ramifications. Premièrement, pourquoi parler de manuscrits et pas de littérature clandestine ? La distinction est-elle pertinente ? Deuxièmement, que faut-il entendre par « philosophique » ? et faut-il en faire un critère restrictif ? Troisièmement, pourquoi clandestin ? Est-ce que cela tient à la nature manuscrite du texte, mais il s'agirait alors d'une tournure pléonastique, alors que manuscrit et clandestin sont peut-être contradictoires ? Est-ce une allusion à des circuits clandestins de diffusion ? Mais alors est-il légitime de présupposer que tous les textes du *corpus* ont circulé ou doivent avoir circulé ?

En bref, les questions posées depuis 1980 portent sur le triple arbitraire, et ses conséquences, d'une définition tripartite à laquelle on revient toujours (manuscrits philosophiques clandestins), même si c'est pour la contester. La bibliographie donne une idée de la permanence et de l'importance de la question.

Si la question n'a été posée qu'en 1980 et n'a pas cessé de l'être depuis, elle est née très précisément en 1938 avec l'ouvrage d'Ira O. Wade, *Clandestine Organization and diffusion of philosophic ideas in France from 1700 to 1750*. Wade vérifie l'intuition de son prédécesseur Lanson et confirme la validité de sa méthode. Le progrès colossal que Wade fait faire à l'enquête lancée vingt-six ans plus tôt ne manque pas de soulever d'importantes questions, qui se posent encore plus clairement aujourd'hui. Il fait apparaître, sans le vouloir, le caractère problématique du *corpus* révélé en 1912.

En effet, avec une grande rigueur Lanson découvrait une famille de trente-cinq manuscrits, dont les cent-dix copies lui permettaient de penser qu'ils avaient connu une certaine diffusion. Wade, à son tour, dénombre deux cent cinquante copies de ce même *corpus* de trente-cinq manuscrits, soit cent quarante de plus que Lanson. La démonstration est impressionnante. L'inventaire de nouveaux exemplaires d'un manuscrit déjà connu porte ses fruits. Il faut le poursuivre. De ce côté-là tout va extrêmement bien.

Au contraire l'apparition de nouveaux titres de manuscrits dans la liste dressée par Wade, qui passe de trente-cinq à cent deux, pose problème. D'autant plus qu'on commence à y trouver des textes du XVI^e et du XVII^e siècles. Il ne s'agit pas ici de contester le résultat obtenu mais de poser une question de principe, d'aborder un problème méthodologique. Comment se lancer dans l'investigation de nouveaux traités ? Et quand s'arrêter ? Comment tailler dans la masse impressionnante de manuscrits du XVIII^e siècle que conservent les bibliothèques et en isoler certains dont on puisse affirmer sûrement qu'ils appartiennent au groupe recherché ? À quoi les reconnaître ? Ils n'ont aucune marque distinctive. Ce n'est pas un genre littéraire connu comme tel au XVIII^e siècle, ni une école de pensée, ni un système philosophique, ni une classification de catalogue de bibliothèque, et aucun des auteurs, anonymes ou non, dont nous étudions les textes ne se connaissait comme un auteur de « manuscrit philosophique clandestin ». Il semble bien qu'il n'y ait pas de réponse théorique et que la seule méthode soit celle pratiquée par Lanson et par Wade, la méthode empirique, c'est celle que pratique Miguel Benítez et ceux qui grossissent d'année en année depuis 1992 la liste fournie par Alain Mothu dans *La Lettre clandestine*.

Seulement, en ce qui concerne Lanson, il partait d'un point de départ précis, les imprimés audacieux de la seconde moitié du siècle, dans une direction précise, leurs sources. Il les rencontre dans une trentaine de manuscrits. Il présente sa démonstration ; son *corpus* est inattaquable. Sa démarche était centripète. Toute démarche après lui est condamnée à être centrifuge, et plus on va s'écarter du noyau de 1912, plus les risques d'inadéquation seront grands. C'est donc, peut-être, du côté de la ressemblance avec les premiers modèles qu'il faut chercher des critères. Mais si l'on reprend les trois termes qui définissent *a posteriori* les textes découverts par Lanson : manuscrit, philosophique et clandestin, on s'aperçoit qu'en sens inverse il n'est pas simple de faire une recherche à partir de ces trois éléments *a priori*.

Malgré son caractère vague c'est l'adjectif « philosophique » qui pose le moins de problèmes, du moins si l'on cherche la fidélité au *corpus* initial ; il désigne largement tout ce qui traite dans un esprit critique, subversif, antichrétien, ou impie, des matières essentiellement métaphysiques ou religieuses. La difficulté principale tient au lien établi entre « clandestin » et « manuscrit », implicitement chez Lanson, explicitement chez Wade. Les exemples qu'ils étudient justifient cette relation, mais le statut complexe du manuscrit au XVIII^e siècle, comme l'a signalé Roger Chartier ce matin, rend l'identification de tout nouveau manuscrit comme clandestin extrêmement délicate.

À l'époque de Meslier et de Boulainvilliers, on lit la plume à la main, on pense la plume à la main, on dialogue la plume à la main sans être forcément clandestin. Le manuscrit n'est pas un brouillon, pas un écrit strictement privé, ni une forme inférieure de la littérature, ni une étape avant la publication. La seule façon de diffuser un écrit au XVIII^e siècle n'est pas de l'imprimer et les idées dangereuses ne sont pas seules à circuler manuscrites. La copie, gratuite ou lucrative, est une activité permanente, forme de l'activité intellectuelle dont on fait l'apprentissage au collège. On copie des lettres, des poésies, des traductions, des livres de toutes sortes, en entier ou par extraits. On fait des recueils de ces copies, parfois en les mélangeant avec des textes imprimés, annotés ou non.

Comment dans ces conditions démêler les intentions qui se cachent derrière une copie manuscrite ? Comment, dans ces conditions encore, faire le tri entre les diverses productions manuscrites ? Peut-on assimiler des manuscrits du tout début du siècle, anonymes ou non, et des copies d'éditions de Voltaire après 1760 ? Faut-il proposer des critères de sujets, de dates, de circulation, d'antériorité du manuscrit sur l'édition pour définir le manuscrit philosophique clandestin ? Faut-il proposer une périodisation ?

Ce ne sont que des questions. Les cinq participants de cette table ronde ont accepté d'aborder ces questions, non pas dans leur totalité, pour éviter les répétitions et les généralités, mais chacun par un exemple précis. Il y a un absent parmi nous, nous le déplorons beaucoup, nous avons tous pensé qu'il devrait être là, c'est Antony McKenna, mais il a préféré rester dans la salle pour apporter la contradiction. Nous comptons donc sur lui et sur tous les spécialistes présents pour qu'il y ait un véritable dialogue. Écoutons d'abord Françoise Weil nous parler de la notion de clandestinité.

Geneviève Artigas-Menant
Université Paris XII
UMR 8599 CNRS-Paris IV